

**NOTICE D'INFORMATION**  
**DESTINEE AUX CANDIDATS A L'ADMISSION**  
**EN PREMIERE ANNEE DU CYCLE INGENIEUR GENERALISTE**  
**D'IMT MINES ALBI**  
**PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE**  
**SESSION 2026**

1. Conditions d'admission .....	2
2. Nombre de places ouvertes aux admissions .....	4
3. Modalités de Candidature .....	4
4. Procédure et calendrier d'admission .....	6
1 <sup>ère</sup> phase : Admissibilité .....	7
2 <sup>e</sup> phase : Épreuves probatoires écrites et orales .....	7
3 <sup>e</sup> phase : Recherche d'une entreprise d'accueil.....	8
5. Annexes.....	10
Annexe 1 : Informations sur le cursus.....	10
Annexe 2 : planning général des alternance école/entreprise.....	12

## 1. Conditions d'admission

La voie de l'alternance comprend :

- **l'apprentissage**
- **la formation continue diplômante**
- **les contrats de professionnalisation**

Dans le cadre de la validation des enseignements supérieurs requis, la commission d'admission est seule compétente. Sa décision est souveraine.

En suivant le cursus par alternance d'IMT Mines Albi, vous obtiendrez le diplôme d'ingénieur généraliste d'IMT Mines Albi. C'est le même diplôme que celui obtenu par les élèves ingénieurs issus du concours Mines-Télécom qui suivent le cursus en filière étudiant.

Pour tout complément d'information sur le déroulé de la formation en alternance IMT Mines Albi et pour prendre connaissance de la plaquette, du programme des études et des témoignages des alternants rendez-vous sur :

<https://www.imt-mines-albi.fr/fr/filiere-par-alternance>

Vous devrez sélectionner votre choix d'option dans votre dossier de candidature (page Formations visées). Ce choix doit correspondre au secteur d'activité de l'entreprise dans laquelle vous envisagez de faire votre alternance (cf Annexe 1 : Informations sur le cursus) :

- Énergies renouvelables, Production et Construction durables
- Génie industriel pour la performance des organisations
- Matériaux et procédés avancés pour les transports de demain
- Procédés et processus pharmaceutiques, agroalimentaires et cosmétiques

**Pour une admission en formation initiale d'ingénieur sous statut apprenti, vous devez :**

- Déposer votre candidature en ligne sur « l'espace candidature aux formations d'ingénieurs par apprentissage des écoles de l'Institut Mines-Télécom et de son réseau » **à partir du 2 février 2026 et jusqu' au 10 mars 2026 (23h00)** à l'adresse <https://dossier-apprentissage.imt.fr> (cf – 3.Modalités de Candidature)
- Avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat d'apprentissage (sauf dérogation prévue par la loi).
- Diplôme requis : être titulaire, au plus tard au moment de la rentrée 2026, d'un bac + 2 ou supérieur dans une spécialité scientifique et/ou technique : BTS, 2ème année BUT, DUT, niveau L2 validé, diplôme de BUT, Licence 3. Les élèves en classe préparatoire CPGE (filière MP, PC, PSI, MPI, PT, TSI, BCPST, ATS) peuvent également être candidats.

Les candidats internationaux titulaire d'un diplôme étranger équivalent à un bac+2 ou supérieur peuvent également se porter candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ne sont pas autorisées les candidatures, la même année, à la même formation d'ingénieur d'IMT Mines Albi, par deux voies d'admission différentes. Les candidats peuvent donc se présenter à une seule voie d'admission.

- Être sélectionné par IMT Mines Albi à l'issue de l'examen de votre dossier et des épreuves probatoires.
- Être accepté, au plus tard au moment du démarrage de la formation, par une entreprise d'accueil qui s'engage à signer un contrat d'apprentissage (3 ans) et qui propose une mission répondant aux exigences de la formation et de la délivrance du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi. Seuls seront définitivement admis les candidats sélectionnés à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Les contrats d'apprentissage sont validés et visés par MidiSup.

**Pour une admission en formation continue diplômante, vous devez :**

- Déposer votre candidature en ligne sur « l'espace candidature aux formations d'ingénieurs par apprentissage des écoles de l'Institut Mines-Télécom et de son réseau » **à partir du 2 février 2026 et jusqu' au 10 mars 2026 (23h00)** à l'adresse <https://dossier-apprentissage.imt.fr>
- Être titulaire, au plus tard au 20 septembre 2026, d'un BTS, DUT, 2ème année BUT, niveau L2 validé dans une spécialité scientifique et/ou technique. Les élèves en possession de l'un des titres précédents et ayant effectué une classe préparatoire ATS ou une L3 peuvent également candidater.
- Avoir minimum 3 ans d'expérience dans une fonction de technicien supérieur.
- Être sélectionné par IMT Mines Albi à l'issue de l'examen de votre dossier et des épreuves écrites et orales.
- Avoir l'accord de votre entreprise sur le projet de formation continue.

**Pour une admission en contrat de professionnalisation :** se renseigner auprès d'IMT Mines Albi ([admissions@mines-albi.fr](mailto:admissions@mines-albi.fr)).

## 2. Nombre de places ouvertes aux admissions

Statut	Nombre prévisionnel de places
Apprentissage	90
Formation continue et contrat de professionnalisation	5

## 3. Modalités de Candidature

Dès le début du processus de candidature vous êtes invités à :

1. Vous connecter à la plateforme <https://dossier-apprentissage.imt.fr/> pour accéder à votre dossier de candidature. La date limite de dépôt du dossier de candidature est arrêtée au **10 mars 2026 (23h00)**.
2. Consulter la présente notice d'information disponible dans le descriptif de chaque option proposée par IMT Mines Albi et cocher la case en bas de la page Formations visées pour attester que vous reconnaissiez en avoir pris connaissance et que vous l'acceptez.
3. Consulter l'onglet « **aide / FAQ** » qui permet de répondre à vos questions sur les modalités de candidature ou sur la constitution de votre dossier. En cas de difficultés rencontrées pour compléter votre dossier, vous pouvez envoyer un mail à [support.dossier@imt.fr](mailto:support.dossier@imt.fr) mais de préférence utilisez le **Chat** intégré au sein de votre dossier.
4. Indiquer votre choix d'option. Il doit correspondre au secteur d'activité de l'entreprise dans laquelle vous envisagez de faire votre alternance :
  - Énergies renouvelables, Production et Construction durables
  - Génie industriel pour la performance des organisations
  - Matériaux et procédés avancés pour les transports de demain
  - Procédés et processus pharmaceutiques, agroalimentaires et cosmétiques

**IMPORTANT** - Votre candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le dossier de candidature dûment complété en ligne.
2. Les pièces officielles ci-après, à insérer en ligne dans les différentes pages du dossier dans des champs spécifiques prévus à cet effet pour les télécharger en format image ou pdf exclusivement. :
  - Une photo d'identité récente et en couleur (format maximum 900x900 pixels, JPG ou PNG).
  - Carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport (document en langue française).
  - Visa valide si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'UE et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse. Vous

devez posséder ou demander un visa étudiant long séjour pour suivre des études, conduire des recherches ou faire un stage en France pendant une durée supérieure à 3 mois.

- Curriculum vitae comportant des éléments précis sur les formations et les stages suivis depuis le baccalauréat.
- Relevés de notes obtenues au baccalauréat.
- Relevés de notes semestriels obtenus durant les années d'études supérieures post bac. Si le dernier relevé de notes (premier semestre de cette année) n'est pas encore disponible au moment de la candidature, vous devrez nous le faire parvenir en complément de dossier dès qu'il sera en votre possession (élément à envoyer à [support.dossier@imt.fr](mailto:support.dossier@imt.fr)).
- Si vous avez déjà suivi et validé un BTS, il sera demandé le relevé des notes obtenues à l'examen du BTS.
- Détail du programme du diplôme obtenu (ou en cours d'obtention) si celui-ci est obtenu à l'étranger pour une candidature en première année (élément à joindre dans la rubrique « document annexes »)
- L'avis de poursuite d'études ou de réorientation distribué par votre établissement. Si celui-ci n'est pas encore disponible, déclarez votre responsable poursuite d'études et transmettez-nous votre dossier sans attendre ce document. Vous, ou votre responsable poursuite d'études, pourrez nous le communiquer après le dépôt de votre dossier (élément à envoyer à [support.dossier@imt.fr](mailto:support.dossier@imt.fr))."}
- Si votre établissement souhaite nous transmettre directement votre avis poursuite d'études, ou si votre établissement n'en émet pas systématiquement, déclarer votre responsable de poursuite d'études (ou votre responsable de formation). Il recevra un lien vers un formulaire en ligne qu'il pourra renseigner ou dans lequel il pourra simplement déposer le document.
- Lettre(s) de recommandation professionnelle rédigée(s) par un responsable de stage effectué dans le cadre des études, ou, si vous êtes apprenti, par votre maître d'apprentissage.
- Une lettre de motivation de préférence manuscrite et scannée, pour chaque formation visée (élément à joindre dans la page « Formations visées »)/
- Les candidats boursiers du CROUS ou de l'État français, sur l'année scolaire 2025-2026 peuvent bénéficier de frais réduits sous réserve d'en fournir la justification. Joindre l'avis définitif dans la dernière page « Frais de dossier ».

NB : le poids de chaque fichier déposé ne doit pas dépasser 4 Mo. Les formats des fichiers supportés sont :jpg, png, pdf.

Tout dossier non accompagné des éléments indispensables à l'examen de sa qualité et de sa recevabilité conduira au refus de sa pré-admissibilité.

En aucun cas, l'admission définitive ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes.

Les frais de traitement du dossier de candidature sont les suivants :

**Tarif « early -bird » appliqué du 2 février au 1 mars 2026 inclus :**

- Pour les **non boursiers** : les frais pour le choix de la formation IMT Mines Albi s'élèvent à 90 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 30 euros par formation.
- Pour les **boursiers** (sur justificatifs) : les frais pour le choix de la formation IMT Mines Albi s'élèvent à 30 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 15 euros par formation.

**Tarif appliqué du 2 mars au 10 mars 2026 inclus :**

- Pour les **non boursiers** : les frais pour le choix de la formation IMT Mines Albi s'élèvent à 110 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 40 euros par formation.
- Pour les **boursiers** (sur justificatifs) : les frais pour le choix de la formation IMT Mines Albi s'élèvent à 40 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 15 euros par formation.

Les frais acquittés ne seront pas remboursés quel que soit le résultat de la (ou des) candidature(s).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 mars 2025 23h00.**

**Aucune candidature ne sera acceptée si elle n'a pas fait l'objet au préalable d'une inscription sur la plateforme d'inscription en ligne.**

*NB : l'instruction administrative de votre dossier est centralisée. Elle est prise en charge par le Service "Dossier commun Apprentissage" des Écoles de l'Institut Mines-Télécom*

*Un seul point de contact est à utiliser en cas de difficulté : [support.dossier@imt.fr](mailto:support.dossier@imt.fr)*

Une fois l'instruction administrative de votre dossier terminée, celui-ci sera transmis au service admissions de IMT Mines Albi ([admissions@mines-albi.fr](mailto:admissions@mines-albi.fr)). 05 63 49 32 19 /33 70.

#### **4. Procédure et calendrier d'admission**

Votre dossier de candidature dûment complété doit être déposé en ligne sur « l'espace candidature aux formations d'ingénieurs par apprentissage des écoles de l'Institut Mines Télécom et de son réseau » **à partir du 2 février et jusqu' au 10 mars 2026** inclus à l'adresse : <https://dossier-apprentissage.imt.fr/>

**La sélection des candidats par IMT Mines Albi s'effectue en trois phases.**

## 1<sup>ère</sup> phase : Admissibilité

Admissibilité : votre dossier est examiné par la commission d'admissibilité IMT Mines Albi qui peut soit rejeter votre candidature soit vous déclarer admissible.

Si votre dossier est retenu par la commission d'admissibilité, vous passerez des épreuves probatoires.

**Les résultats de l'admissibilité** (ou de la non-admissibilité) vous seront communiqués **individuellement par mail** quelques jours avant les épreuves (date prévisionnelle de communication des résultats : à partir du **vendredi 3 avril 2026**. Cette date est susceptible d'être modifiée.)

**Dans ce message, il vous sera proposé de vous connecter à une application afin de choisir votre jour de passage des épreuves probatoires écrites et orales (un seul choix de date sera possible).**

Le nombre de candidats par jour étant limité, la date ne pourra être garantie que pour les candidats inscrits rapidement. Une fois la date choisie, **aucun changement de date ne sera accordé.**

Vous devrez vous présenter à l'accueil de l'école à 7h45 à la date choisie muni(e) d'une pièce d'identité.

## 2<sup>e</sup> phase : Épreuves probatoires écrites et orales

Les épreuves probatoires organisées **sur une journée auront lieu en présentiel à IMT Mines Albi** sur une journée, **entre le mercredi 15 avril et le mercredi 22 avril 2026.**

1. **Une épreuve orale d'entretien** de 30 minutes avec le jury portera sur :

- votre parcours
- vos motivations pour le métier d'ingénieur et votre projet professionnel
- vos atouts pour l'alternance
- votre culture scientifique.

2. **Une épreuve écrite avec des questions de français** (vocabulaire, grammaire, conjugaison, compréhension écrite, synthèse), **d'anglais** et de **mathématiques** sous la forme d'un test numérique (durée prévisionnelle : 120 minutes) :

- Analyse de fonction : tableau de variation, calcul de dérivées dont les dérivées composées et fonctions trigonométriques, équation de la tangente, analyse de courbe : fonction, dérivée, primitive
- Suites
- Calculs d'intégrales
- Trigonométrie
- Nombres complexes
- Calcul matriciel simple
- Algèbre : logarithme népérien, équation différentielle à coefficient constant, dérivée partielle, calcul de la dérivée partielle en un point, développement, factorisation, calculs simples, résolutions d'équations simples
- Statistiques (moyenne, écart-type).

***En cas de force majeure, le calendrier ou les épreuves pourront être réaménagés.***

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

La commission d'admission académique au vu du dossier et des résultats des épreuves probatoires, établit la liste des admis académiques.

***Les résultats de la commission d'admission académique seront communiqués individuellement à partir du lundi 27 avril 2026.***

### **3<sup>e</sup> phase : Recherche d'une entreprise d'accueil**

#### **Recherche jusqu'au 20 septembre 2026**

Si vous êtes déclaré admis académique à l'issue des épreuves écrites et orales, vous devrez ensuite trouver une entreprise d'accueil.

L'admission définitive dans la filière alternance sera prononcée pour les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orales et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Si vous n'avez pas déjà trouvé une entreprise d'accueil à l'annonce de votre admission, vous serez invité à participer à une session de formation à la recherche d'entreprise ou à recevoir des conseils par téléphone.

**Il est donc vivement conseillé aux candidats de rechercher activement une entreprise d'accueil avant même que leur admission académique soit prononcée. La recherche d'une entreprise d'accueil pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'apparente à la recherche d'un emploi. Cela constitue donc le critère final de sélection des candidats.**

**Pour leurs démarches auprès des entreprises,** les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur> et sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/la-formation-en-entreprise>

Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et un suivi personnalisé sont organisés pour tous les candidats admissibles.

**Arrêt de la liste définitive des admis le 20 septembre 2026.**

**Les décisions d'admissibilité et d'admission sont sans appel.**

Pour rappel : l'admission est toujours prononcée sous réserve de l'obtention du diplôme requis (DUT, BTS, 2<sup>ème</sup> année BUT, niveau L2 validé, attestation de validation de 2 ans de CPGE 3<sup>ème</sup> année de BUT, Licence 3). **Une copie du diplôme requis ou de l'attestation correspondante devra obligatoirement être transmise avant l'entrée en formation.**

---

**IMPORTANT :** La présente notice vaut règlement des épreuves d'admission.

En cas de force majeure et en particulier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la commission d'admission se réserve le droit d'adapter les épreuves probatoires et de faire évoluer leurs modalités d'organisation.

Chaque candidat s'engage par son inscription à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury d'admissions lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraudes, soit dans les renseignements fournis, soit

lors du déroulement des épreuves d'admission, donnent lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du recrutement et la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'école.

## 5. Annexes

### Annexe 1 : Informations sur le cursus

Le cursus est une formation d'ingénieur généraliste en trois ans qui conduit au titre d'ingénieur IMT Mines d'Albi, identique à celui des élèves sous statut étudiant. L'entrée se fait en première année du cycle ingénieur (L3).

**La formation académique** comporte chaque année 600 heures d'enseignement, réparties en :

- 420 heures de cours en tronc commun
- 180 heures de cours liés au secteur de l'entreprise d'accueil (cf options ci-dessous).

Une partie de cette formation théorique (environ 25%) se déroule à distance, depuis le site de l'entreprise d'accueil, sur aménagement personnalisé du temps de travail. Les cours sont en ligne sur une plateforme pédagogique accessible via Internet. Cette forme pédagogique innovante permet à chaque élève de travailler à son rythme et d'acquérir des méthodes d'apprentissage très efficaces pour son avenir professionnel.

La formation est organisée autour de **4 options** :

- Énergies renouvelables, Production et Construction durables
- Génie industriel pour la performance des organisations
- Matériaux et procédés avancés pour les transports de demain
- Procédés et processus pharmaceutiques, agroalimentaires et cosmétiques

**La formation professionnelle** se déroule dans une entreprise d'accueil et comporte environ 1000 heures de travail par an. Elle nécessite la participation active d'une entreprise qui emploie le candidat pour une durée de **3 ans**. Le candidat doit impérativement avoir trouvé une entreprise d'accueil avant le démarrage de la formation.

L'alternant est soumis à un régime de salarié à plein temps (35 heures hebdomadaires incluant à la fois la formation théorique et la formation pratique, 5 semaines de congés payés) et perçoit un salaire mensuel minimal fixé par le code du travail. Pour plus de détails : <https://midisup.com/apprentis/votre-contrat/>

Dans l'entreprise, l'alternant assume des **missions allant progressivement du niveau d'un technicien supérieur à celui d'un ingénieur débutant**. Il est sous la responsabilité d'un **tuteur entreprise** choisi par le chef d'entreprise parmi le personnel d'encadrement compétent. Un **tuteur pédagogique**, enseignant de IMT Mines Albi, est en charge de suivre l'alternant et de contacter le tuteur entreprise régulièrement pour s'informer du bon déroulement de la formation en entreprise.

Le rythme d'alternance varie de 6 à 2 périodes entre la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> année (cf. exemple ci-dessous). **Un séjour à l'international de 9 semaines est obligatoire pour développer une culture et une expérience à l'étranger.**

**Pour leurs démarches auprès des entreprises**, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingénieur> et sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/la-formation-en-entreprise>.

Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et un suivi personnalisé sont organisés pour tous les candidats admissibles.

**Quelques dates :**

- Une semaine d'harmonisation scientifique et technique, fortement recommandée, sera organisée, Contact : eleonore.david@mines-albi.fr (Les dates seront communiquées ultérieurement)
- La rentrée administrative aura lieu le 16 septembre 2026
- Le début de la formation est fixé au 28 septembre 2026 avec la possibilité de démarrer le contrat de travail jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.



[Programme des études](#)

Pour tout renseignement, contacter  
le pôle recrutement  
[admissions@mines-albi.fr](mailto:admissions@mines-albi.fr)

## Annexe 2 : planning général des alternances école/entreprise

Planning des alternances École / Entreprise						
Année scolaire 2025-2026						
Ce calendrier pourra être modifié suivant nécessité, consultez régulièrement vos emplois du temps Synapses						
Semaine	du	au	1ère année	2e année	2e année Pharma	3e année
40	29/09/25	03/10/25	1	1	1	1
41	06/10/25	10/10/25	2	2	2	2
42	13/10/25	17/10/25	3	3	3	3
43	20/10/25	24/10/25	4	4	4	4
44	27/10/25	31/10/25	5	5	5	5
45	03/11/25	07/11/25	1	6	1 avec 1A	6
46	10/11/25	14/11/25	2	7	2 avec 1A	1
47	17/11/25	21/11/25	6	1	1	2
48	24/11/25	28/11/25	7	2	2	3
49	01/12/25	05/12/25	8	8	6	4
50	08/12/25	12/12/25	9	9	7	5
51	15/12/25	19/12/25	10	10	8	6
52	22/12/25	26/12/25	11	11	9	7
1	29/12/25	02/01/26	12	12	10	8
2	05/01/26	09/01/26	3	13	3 avec 1A	9
3	12/01/26	16/01/26	4	14	4 avec 1A	10
4	19/01/26	23/01/26	5	15	5 avec 1A	11
5	26/01/26	30/01/26	13	3	3	12
6	02/02/26	06/02/26	14	4	4	7
7	09/02/26	13/02/26	15	5	5	8
8	16/02/26	20/02/26	16	6	6	9
9	23/02/26	27/02/26	17	7	7	10
10	02/03/26	06/03/26	18	8	8	11
11	09/03/26	13/03/26	6	9	9	12
12	16/03/26	20/03/26	7	16	11	13
13	23/03/26	27/03/26	8	17	12	14
14	30/03/26	03/04/26	19	18	13	15
15	06/04/26	10/04/26	20	19	14	16
16	13/04/26	17/04/26	21	20	16	17
17	20/04/26	24/04/26	22	21	16	13
18	27/04/26	01/05/26	9	22	17	14
19	04/05/26	08/05/26	10	23	18	15
20	11/05/26	15/05/26	11	24	19	16
21	18/05/26	22/05/26	12	25	20	17
22	25/05/26	29/05/26	23	10	10	18
23	01/06/26	05/06/26	24	11	11	19
24	08/06/26	12/06/26	25	12	12	20
25	15/06/26	19/06/26	13	13	13	21
26	22/06/26	26/06/26	14	14	14	22
27	29/06/26	03/07/26	26	26	21	23
28	06/07/26	10/07/26	27	27	22	24
29	13/07/26	17/07/26	28	28	23	25
30	20/07/26	24/07/26	29	29	24	26
31	27/07/26	31/07/26	30	30	25	27
32	03/08/26	07/08/26	31	31	26	28
33	10/08/26	14/08/26	32	32	27	29
34	17/08/26	21/08/26	33	33	28	30
35	24/08/26	28/08/26	34	34	29	31
36	31/08/26	04/09/26	15	15	15	32
37	07/09/26	11/09/26	16	16	16	18 Soutenances
38	14/09/26	18/09/26	17 Soutenances	17	17	19 Soutenances
39	21/09/26	25/09/26	18 Soutenances	18 Soutenances	18 Soutenances	Jury diplômeration
			Périodes Ecole			
			Périodes Entreprise avec formation académique en autonomie			
			Périodes Entreprise sans formation académique en autonomie			